



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 31 mai 2022

Nombre de délégués
En exercice : 21
Présents : 13
Excusés : 8

Convocation : 24 mai 2022
Date affichage : 14 juin 2022

L'An deux mille vingt-deux, le trente et un mai à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au SICTOM de la Zone de Dole, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean THERY, Michel BENESSIANO, Philippe DEGAY, Dominique DEWALLY, Alain DEBIOLT, Christophe DUGOIS, Jean-Noël GARNIER, Jean-Claude PICHON et Mesdames Pierrette BUSSIERE, Maryline MIRAT.

Etaient excusés / absents : Messieurs Christian LAGALICE, Stéphane CHAMPANHET, Gêrôme FASSENET, Jacques LAGNIEN, Gilbert LAVRY, Marc SCHMIEDER et Mesdames Séverine CALINON, Cyriel JEANNEAUX.

Secrétaire de Séance : Monsieur BENESSIANO Michel.

Délibération n° 31052022-2bs

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L2313-1 et L2313-3,
Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16 septembre 2020, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, EXPOSE :

Il appartient au Bureau Syndical de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

- D'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical,

- ✓ APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le 
ID : 039-253900633-20220531-31052022_2BS-DE

Fait à Brevans,
Le 31 mai 2022

Le Président

Jean-Pascal FICHERE



SICTOM de la Zone de DOLE

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Postes vacants
							Titulaire	CDI	CDD	
Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 heures	2	2	2	2			0
Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35 heures	0	0	0				0
Animation	Adjoint d'animation	C	35 heures	1	1	1		1		0
Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35 heures	3	3	3	2	1		0
Technique	Adjoint technique	C	7 heures	2	0,4	0				2
Technique	Adjoint technique	C	35 heures	9	9	9	1		8	0
Technique	Adjoint technique	C	28 heures	1	0,8	0				1
Technique	Adjoint technique	C	21 heures	1	0,6	0				1
Technique	Adjoint technique	C	14 heures	2	0,8	0				2
Technique	Adjoint technique	C	32 heures							0
Technique	Adjoint technique	C	31 heures	1	0,89	1			1	0
Technique	Adjoint technique	C	28,75 heures	0	0	0				0
Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 heures	20	20	18	18			2
Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	C	32,67 heures	0						0
Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	C	34,32 heures	1	0,96	1	1			0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,41 heures	1	0,98	1			1	0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 heures	18	18	16	5	3	7	2
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	14,5 heures	1	0,41	1	1			0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	21,75 heures	1	0,62	1			1	0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	30,5 heures	1	0,87	1			1	0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	33,58 heures	0						0
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,32 heures	1	0,96	1	1			0
Technique	Agent de maîtrise	C	35 heures	4	4	4	4			0
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35 heures	3	3	3	3			0
Administrative	Attaché	A	35 heures	1	1	1	1			0
Administrative	Attaché principal	A	35 heures	1	1	1	1			0
Administrative	Direction	A	35 heures	1	1	1	1			0
Administrative	Rédacteur	B	35 heures	1	1	1	1			0
Technique	Technicien	B	35 heures	2	2	1	1			1
Technique	Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	1	1	1	1			0
TOTAL				80	75,29	69	44	5	19	11

11 postes vacants dont 9 couverts par des intérimaires (temps de travail partiel), 1 non pourvu et 1 pourvu au 01/07/2022